



Chères clientes, chers clients,

Avec le premier trimestre de l'année 2024 maintenant terminé, nous faisons un retour sur le comportement récent des marchés et sur les mises à jour budgétaires de nos deux paliers de gouvernement. L'euphorie récente des marchés, les déficits records et l'impact des nouvelles mesures fiscales seront au cœur de notre analyse pour ce trimestre.

## Le marché et l'importance de la diversification

Les 3 premiers mois de l'année ont été très positifs sur l'ensemble des marchés boursiers mondiaux tel que vous pouvez le constater dans le tableau suivant :

Table 2 Rendement total des marchés

Classes d'actifs	Mars	T1
Encaisse (S&P Canada T-bill)	0.4%	1.2%
Obligations (ICE BofA Univers can.)	0.4%	-1.3%
Court terme	0.5%	0.4%
Moyen terme	0.7%	-1.1%
Long terme	0.1%	-3.9%
Gouvernement fédéral	0.5%	-1.1%
Sociétés	0.6%	0.1%
Actions privilégiées S&P/TSX	3.5%	9.6%
Sociétés É-U (ICE BofA \$ US)	1.2%	-0.1%
High Yield É-U (ICE BofA \$ US)	1.2%	1.5%
Actions canadiennes (S&P/TSX)	4.1%	6.6%
Services de communication	-6.6%	-8.5%
Consommation discrétionnaire	1.0%	4.5%
Consommation de base	-3.1%	4.0%
Énergie	7.3%	13.1%
Finance	3.4%	5.5%
Santé	13.5%	18.4%
Industrie	2.9%	11.1%
Technologies de l'information	-0.3%	4.8%
Matériaux	15.4%	5.8%
Immobilier	2.3%	1.7%
Services publics	2.6%	-1.1%
S&P/TSX Petites capitalisations	7.5%	7.9%

Table 2 Rendement total des marchés

Classes d'actifs	Mars	T1
Actions américaines (S&P 500 \$ US)	3.2%	10.6%
Services de communication	4.3%	15.0%
Consommation discrétionnaire	0.1%	5.0%
Consommation de base	3.5%	7.5%
Énergie	10.6%	13.7%
Finance	4.8%	12.5%
Santé	2.4%	8.9%
Industrie	4.4%	11.0%
Technologies de l'information	2.0%	12.7%
Matériaux	6.5%	8.9%
Immobilier	1.8%	-0.5%
Services publics	6.6%	4.6%
Russell 2000 (\$ US)	3.6%	5.2%
Actions mondiales (MSCI ACWI \$ US)	3.2%	8.3%

Au contraire de 2022 alors que l'économie fonctionnait encore à plein régime et que nous avons affronté un marché boursier difficile, la fin de l'année 2023 et le début de 2024 ont été très porteurs du côté des actions et ce, malgré un essoufflement au niveau de l'activité économique.

On peut expliquer cette bonne tenue pour plusieurs raisons :

- La chute notable des profits des entreprises ne s'est pas matérialisée;
- Le taux de chômage est encore à des niveaux extrêmement bas aux États-Unis;
- La confiance des consommateurs est encore bonne et les dépenses des ménages sont encore soutenues;
- La correction de 2022 était disproportionnée par rapport aux données économiques.

Nous tenons à le rappeler une fois de plus, mais la direction que prend les marchés à court terme est hautement imprévisible et c'est pourquoi nous nous concentrons sur le long terme et sur l'importance de rester investi.

Pour notre propre plaisir, voici certains titres d'articles qui ont fait les manchettes dans les derniers 12 mois :

## ***Sommes-nous à la veille d'une «apocalypse boursière»?***

Le Journal de Montréal – Janvier 2024

Des gourous boursiers prédisent jusqu'à une baisse de 35%

## **François Trahan voit la Bourse chuter de 35 %**

La Presse – Septembre 2023

### **La diversification et le positionnement géographique**

Depuis quelques mois, nous nous sommes assurés d'exercer une gestion active de nos portefeuilles afin de pouvoir bénéficier de la bonne tenue des marchés, mais en étant également prudents dans notre approche. Comme plusieurs d'entre vous suivez les articles de La Presse du dimanche, nous allons utiliser la publication récente du *Portefeuille fictif La Presse 2024 – Un début d'année étonnant* pour expliquer comment une gestion prudente adossée à un positionnement géographique tactique peut générer des rendements supérieurs dans le temps.

Voici donc un tableau publié dans La Presse + en date du 14 avril dernier :

# LE PORTEFEUILLE FICTIF LA PRESSE 2024

UN DÉBUT D'ANNÉE ÉTONNANT

OPTIMISTES, MAIS PRUDENTS

LA RÉPARTITION DE NOS EXPERTS

LE RENDEMENT DE NOS EXPERTS

## La répartition de nos experts

ENCAISSE

OBLIGATIONS CANADIENNES

ACTIONS CANADIENNES

ACTIONS AMÉRICAINES

ACTIONS EUROPE, ASIE, EXTRÊME-ORIENT (EAEO)

MARCHÉS ÉMERGENTS

RÉPARTITION GLOBALE

	CANDICE BANGSUND		MICHEL DOUCET		MARTIN LEFEBVRE		HUGO STE-MARIE	
ENCAISSE	20 %	15 %	0 %	0 %	5 %	5 %	15 %	10 %
OBLIGATIONS CAN.	25 %	25 %	40 %	35 %	39 %	35 %	25 %	25 %
ACTIONS CANADIENNES	30 %	30 %	18 %	22 %	20 %	19 %	24 %	24 %
ACTIONS AMÉRICAINES	10 %	15 %	32 %	33 %	20 %	22 %	15 %	20 %
ACTIONS EAEO	10 %	10 %	7 %	7 %	12 %	16 %	20 %	20 %
MARCHÉS ÉMERGENTS	5 %	5 %	3 %	3 %	4 %	3 %	1 %	1 %



Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille, Répartition d'actifs globale, Fiera Capital



Vice-président, stratège d'investissement et gestionnaire de portefeuille, Desjardins Gestion de patrimoine



Chef des placements et stratège, Banque Nationale



Directeur en stratégie de portefeuille et analyse quantitative, Banque Scotia Marchés mondiaux



Portefeuille équilibré de référence

■ ANCIENNE RÉPARTITION (AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024)

■ NOUVELLE RÉPARTITION (AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024)

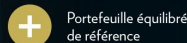
On peut voir que Michel Doucet a adopté une approche beaucoup plus défensive que ses confrères avec 40 % de son portefeuille en obligations, mais qu'il a également surpondéré le marché américain au cours du premier trimestre de 2024. À l'opposé, Hugo Ste-Marie a utilisé une stratégie plus agressive en investissant seulement 25% de son portefeuille en obligations, mais il a aussi pris la décision d'avoir une exposition mineure aux actions américaines.

Au final, Michel Doucet est celui qui a le mieux performé au 31 mars 2024 et ce, avec un positionnement tactique plus défensif par rapport à ses pairs. Il a réussi à atteindre ce résultat en misant sur le marché boursier qui a le mieux fait pendant la période, soit le marché américain.

C'est donc avec une approche semblable à celle de Michel Doucet que nous

## Le rendement de nos experts

C'est l'heure du bilan pour nos experts invités. Chacun a entamé 2024 avec 100 000 \$. Voici les résultats de leurs placements avec les variations pour le premier trimestre.



Portefeuille équilibré de référence

### RENDEMENT DES INDICES AU PREMIER TRIMESTRE 2024

Encaisse	+1,2 %
Obligations (FTSE TMX)	-1,2 %
Actions canadiennes (S&P/TSX)	+6,6 %
Actions américaines (S&P 500)	+13,5 %
Actions EAEO (MSCI EAEO)	+8,7 %
Marchés émergents (MSCI EM)	+5,1 %

CANDICE BANGSUND

104 401 \$

RENDEMENT PAR TRIMESTRE

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
+4,4 %	—	—	—

HUGO STE-MARIE

105 281 \$

RENDEMENT PAR TRIMESTRE

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
+5,3 %	—	—	—

MICHEL DOUCET

105 773 \$

RENDEMENT PAR TRIMESTRE

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
+5,8 %	—	—	—

MARTIN LEFEBVRE

104 851 \$

RENDEMENT PAR TRIMESTRE

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
+4,8 %	—	—	—

Données compilées en collaboration avec Louis Lajoie, analyste principal des marchés chez Banque Nationale Investissements

avons positionné nos portefeuilles en 2024. Nous ne sommes pas à l'abri des soubresauts du marché et nous pouvons nous attendre à des reculs sur des courtes périodes (le début du mois d'avril est un bon exemple), mais nous demeurons confiants pour l'année en cours.

Si la tendance d'avril se maintient, vous verrez probablement une baisse dans vos actifs entre la fin mars et la fin avril. Soyez assuré que nous surveillons les choses de près et nous vous rappelons que de tels replis sont normaux et même attendus au cours d'une année. Le prochain graphique présenté démontre les chances qu'un recul se produise à l'intérieure d'une même année sur le marché boursier :

Corrections et rendements par année calendaire, S&P 500 (1971-2023)

Années avec une correction de...	# Années	% Années	Rendement moyen	# Années positives
... 5% ou plus	51/52	93%	12%	38/51
... 10% ou plus	32/52	58%	6%	19/32
... 15% ou plus	20/52	36%	0%	8/20
... 20% ou plus	10/52	18%	-9%	3/10
... 30% ou plus	5/52	9%	-12%	2/5
... 40% ou plus	1/52	2%	-37%	0/1

Corrections et rendements par année calendaire, S&P/TSX (1971-2023)

Années avec une correction de...	# Années	% Années	Rendement moyen	# Années positives
... 5% ou plus	51/52	93%	10%	35/51
... 10% ou plus	32/52	58%	4%	16/32
... 15% ou plus	24/52	44%	1%	10/24
... 20% ou plus	15/52	27%	-2%	6/15
... 30% ou plus	7/52	13%	-8%	3/7
... 40% ou plus	1/52	2%	-33%	0/1

Bureau du chef des placements (données via Refinitiv).

Nous gardons en tête que la situation économique est en ralentissement, mais que nous sommes encore très loin de l'apocalypse prédit par certains analystes. N'oublions pas non plus que 2024 est une année électorale aux États-Unis et qu'historiquement, ces années ont été majoritairement positives sur les marchés.

## Le point sur les budgets

Voici un résumé des points que nous jugeons importants qui sont ressortis du budget provincial et du budget fédéral déposés au cours des derniers jours.

### Provincial

Mesures en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier :

- **Possibilité de reporter la rente du Québec (RRQ) à 72 ans**  
Chaque mois de report bonifie la rente reçue de 0,7 %, ce qui représente 8,4 % par année
- **Possibilité pour les travailleurs de 65 ans et plus qui touchent déjà une rente du RRQ de cesser de cotiser au régime**



Cette option n'est pas forcément avantageuse financièrement, mais elle risque de susciter l'intérêt, puisqu'elle occasionne sur-le-champ une hausse du revenu net en réduisant les prélèvements à la source.

- **RRQ protégée à 65 ans**

Le RRQ pénalisait des aînés qui travaillaient à temps partiel. Cela est maintenant chose du passé. Désormais, le salaire obtenu passé 65 ans n'est plus utilisé pour calculer le montant de la rente.

Budget 2024 :

- **Élimination de la réduction de la rente (RRQ) en situation d'invalidité à partir de 65 ans**

Le gouvernement annonce qu'il éliminera totalement, à compter du 1er janvier 2025, la réduction de la rente de retraite pour les aînés en situation d'invalidité qui atteignent l'âge de 65 ans.

- **Modifications relatives aux suppléments pour enfants handicapés du crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles**

Ce crédit d'impôt, versé de façon trimestrielle ou mensuelle, comporte trois composantes principales :

- Montant de base pour le soutien aux enfants
- Supplément pour enfant handicapé (SEH)
- Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE)

- **Abolir graduellement les rabais du programme Roulez vert**

Les rabais maximums à l'acquisition de véhicules électriques s'établiront, au 1er janvier 2025, à :

- 4 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs et 2 000 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables neufs de moins de 65 000\$;
- 2 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques d'occasion et 1 000 \$ pour les motocyclettes électriques;

## Révision des modalités des rabais à l'achat des véhicules et des bornes

(en dollars)

	Jusqu'au 31 décembre 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2026	1 <sup>er</sup> janvier 2027
Véhicules entièrement électriques ou à pile à combustible neufs	7 000	4 000	2 000	—
Véhicules hybrides rechargeables neufs	5 000	2 000	1 000	—
Véhicules entièrement électriques d'occasion	3 500	2 000	1 000	—
Motocyclettes électriques	2 000	1 000	500	—
Motocyclettes électriques à vitesse limitée	500	—	—	—
Bornes de recharge à domicile <sup>(1)</sup>	600	600	600	600

(1) Le rabais maximal est de 5 000 \$ pour les bornes en milieu de travail ou celles pour un bâtiment multilogement.

## Fédéral

La mise à jour du budget Freeland du 16 avril demande une attention particulière pour les **propriétaires d'entreprise**, les **propriétaires d'immeubles à revenus**, les **propriétaires de résidences secondaires** et les **détenteurs de portefeuilles d'actions de grandes valeurs**. Notre objectif n'est pas de discuter de politique, mais il est clair que les changements fiscaux annoncés qui ont pour but d'aller chercher un impôt supplémentaire dans les poches des mieux nantis auront aussi un impact pour l'ensemble des contribuables.

### L'accès à la propriété amélioré

- La limite de retrait du REER sans impact fiscal pour l'achat d'une première maison (RAP) passe de 35 000 \$ à 60 000 \$;
- Le RAP doit être remboursé sur une période de 15 ans, mais la première année du début du remboursement peut être fait 5 ans après l'achat. Avant le budget, ce délai de grâce était de 2 ans;
- La période d'amortissement pour un prêt assuré pourra être de 30 ans. Auparavant, seulement les gens qui déposaient au moins 20% de mise de fonds pouvait choisir un amortissement sur 30 ans.

### Changement au taux d'inclusion du gain en capital

À compter du 25 juin 2024, tout particulier qui déclenchera du gain en capital pour un montant supérieur à 250 000 \$ sera imposé de manière plus importante. Au-delà de ce seuil, le taux d'inclusion du gain en capital passera de 50 % à 66 2/3 %. Voici un exemple :

- Hypothèse d'un taux marginal d'impôt à 50 %;
- Coût fiscal de l'actif : 100 000 \$
- Prix de vente de l'actif : 1 000 000 \$

<i>Avant 25 juin 2024</i>		<i>Après 25 juin 2024</i>		<i>Écart (\$)</i>	<i>Écart (%)</i>
<b>Coût (A)</b>	100 000 \$	<b>Coût (A)</b>	100 000 \$	-	-
<b>Prix de vente (B)</b>	1 000 000 \$	<b>Prix de vente (B)</b>	1 000 000 \$	-	-
<b>Gain en capital (C) = B - A</b>	900 000 \$	<b>Gain en capital (C) = B - A</b>	900 000 \$	-	-
<b>Gain en capital IMPOSABLE</b>	450 000 \$	<b>Gain en capital IMPOSABLE</b>	558 333 \$	108 333 \$	+ 24 %
<b>Impôt à payer (taux à 50 %)</b>	<b>225 000 \$</b>	<b>Impôt à payer (taux à 50 %)</b>	<b>279 166 \$</b>	<b>54 166 \$</b>	<b>+ 24 %</b>

\*Dans notre exemple, nous avons posé l'hypothèse que l'augmentation du taux d'inclusion du gain en capital sera également faite du côté du provincial. Le budget fédéral étant trop fraîchement sorti, le Québec n'a pas encore réagi, mais l'histoire nous dit qu'il y aura une harmonisation entre les 2 paliers de gouvernement. \*

De manière générale, il est vrai que peu d'individus génèrent des gains en capital supérieurs à 250 000\$. En gestion de portefeuille, il est plus facile de mitiger les gains réalisés pour contrôler l'impact fiscal de nos dispositions et il est facile de vendre partiellement certains titres. Cependant, cette flexibilité s'applique beaucoup plus difficilement dans les situations suivantes :

- Vente d'un immeuble à revenu;
- Vente d'une résidence secondaire;
- Vente d'entreprise;
- Au décès.

L'exonération du gain en capital pour la vente d'actions de petites entreprises a été bonifiée à 1 250 000\$. Cet ajustement permet aux propriétaires d'entreprise de bénéficier du même congé fiscal pour une partie de la vente de leurs actions que ce qui était permis avant le 25 juin 2024.

### **Quoi faire avec cette mesure?**

Tous les détenteurs d'actifs importants, de compagnies de gestion et de biens immobiliers autres que la résidence principale devraient faire une analyse de leur situation. Nous pouvons vous aider à faire cette analyse et voir quel impact cela pourrait avoir sur votre plan de retraite, votre planification financière ainsi que votre planification successorale.

Certains clients se retrouvaient déjà dans une situation de liquidité restreintes au décès malgré la grande valeur de leur patrimoine. Cette augmentation de la charge fiscale à venir doit donc être planifiée afin que votre succession ne se retrouve pas dans une impasse.

Il existe déjà des outils pour réduire l'impact de cette nouvelle politique et nous sommes en mesure de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour approfondir la réflexion.

## Nouveaux bureaux

Depuis le 15 avril dernier, nous avons déménagé nos bureaux à Lac-Mégantic au 5550 rue Frontenac, Bureau 209, 2<sup>e</sup> étage, G6B 1H5. Notez bien cette adresse lorsque vous viendrez nous voir en personne. Il nous fera plaisir d'échanger avec vous dans nos nouveaux locaux.

Nous vous remercions encore une fois pour votre confiance et nous avons l'expertise pour vous accompagner dans toutes les sphères de vos finances afin d'optimiser votre situation et de vous assurer une tranquillité d'esprit.

### Yannick Gagnon, CPA, CIM

Conseiller principal en gestion de patrimoine & Gestionnaire de portefeuille

819 583-6035  
yannick.gagnon@bnc.ca

### Philippe Bolduc

Conseiller associé en gestion de patrimoine

819 583-6035  
philippe.bolduc@bnc.ca

### Manon Royer

Associée principale en gestion de patrimoine

819 583-1322  
manon.royer@bnc.ca

### Mélanie Charbonneau

Associée en gestion de patrimoine

819 583-6035  
melanie.charbonneau@bnc.ca



**Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine**  
3956 rue Laval, Bureau 100,  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2W9